

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
29 mars 2001  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Dixième session extraordinaire d'urgence**  
Point 5 de l'ordre du jour  
**Mesures illégales prises par les autorités**  
**israéliennes à Jérusalem-Est occupée**  
**ainsi que dans le reste du territoire**  
**palestinien occupé**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-sixième année**

**Lettres identiques datées du 29 mars 2001, adressées**  
**au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité**  
**par l'Observateur permanent de la Palestine**  
**auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Israël, la puissance d'occupation, persiste dans sa campagne militaire sanglante contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Les forces d'occupation israéliennes ont continué aujourd'hui à terroriser et à traumatiser la population civile palestinienne qui vit sous l'occupation brutale d'Israël. Au cours des six derniers mois, le peuple palestinien a subi les actes de violence et les mesures punitives de la puissance d'occupation. Ces actions et ces mesures contre le peuple palestinien ont fait des centaines de morts, y compris des enfants, et des milliers de blessés graves, et ont causé la destruction de biens et d'infrastructures, notamment des bâtiments, des routes et des exploitations agricoles, ainsi que la dévastation de l'économie palestinienne. En poursuivant cette campagne militaire violente, Israël, la puissance d'occupation, continue à commettre de graves violations de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre de 1949 et à violer le droit international, notamment les résolutions du Conseil de sécurité. Nous tenons le Gouvernement israélien de M. Ariel Sharon pour responsable des crimes de guerre et des actions commises par les forces d'occupation israéliennes, ce qui équivaut à un terrorisme d'État.

Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont continué à utiliser de l'artillerie lourde contre des cibles palestiniennes dans le territoire occupé, et il a été annoncé que les responsables israéliens de la sécurité prévoyaient de nouvelles attaques au cours des prochains jours. Comme je l'ai indiqué dans la lettre que je vous ai adressée le 28 mars 2001, les bombardements effectués hier à Ramallah et à Gaza ont entraîné la mort de deux Palestiniens et ont gravement endommagé des bâtiments de l'Autorité palestinienne. En outre, ces attaques menées à partir d'hélicoptères de combat et de chars ont causé beaucoup de peur et d'inquiétude

parmi les populations civiles palestiniennes dans les villes visées. À cet égard, il convient de souligner que les objectifs des attaques aériennes et terrestres récentes d'Israël se trouvaient au milieu de quartiers résidentiels civils et ont donc mis en danger la vie de milliers de personnes – des enfants, des femmes et des hommes.

Outre les bombardements à Ramallah et à Gaza, les forces d'occupation israéliennes ont continué à bombarder les quartiers palestiniens d'Al-Khalil. La population palestinienne d'Al-Khalil vit dans des conditions de siège qui ont été aggravées par ces bombardements et tirs de l'armée israélienne et par les actes de violence, y compris la destruction par le feu de biens palestiniens, perpétrés par les colons illégaux extrémistes dans la ville.

À cet égard, et comme suite aux lettres que je vous ai adressées antérieurement, datées du 29 septembre 2000 au 28 mars 2001 (A/55/432-S/2000/921; A/55/437-S/2000/930; A/55/450-S/2000/957; A/55/466-S/2000/971; A/55/474-S/2000/984; A/55/490-S/2000/993; A/ES-10/39-S/2000/1015; A/ES-10/40-S/2000/1025; A/ES-10/42-S/2000/1068; A/ES-10/43-S/2000/1078; A/ES-10/44-S/2000/1093; A/ES-10/45-S/2000/1104; A/ES-10/46-S/2000/1107; A/ES-10/47-S/2000/1116; A/ES-10/48-S/2000/1129; A/ES-10/49-S/2000/1154; A/ES-10/50-S/2000/1173; A/ES-10/51-S/2000/1185; A/ES-10/52-S/2000/1206; A/ES-10/53-S/2000/1247; A/ES-10/54-S/2001/7; A/ES-10/55-S/2001/33; A/ES-10/56-S/2001/50; A/ES-10/57-S/2001/101; A/ES-10/58-S/2001/131; A/ES-10/59-S/2001/156; A/ES-10/60-S/2001/175; A/ES-10/61-S/2001/189; A/ES-10/64-S/2001/209; A/ES-10/65-S/2001/226; A/ES-10/66-S/2001/239; A/ES-10/67-S/2001/255; et A/ES-10/68-S/2001/284), j'ai le profond regret de devoir vous informer qu'hier, deux martyrs palestiniens, outre les deux personnes mentionnées dans ma lettre d'hier, ont été tués et qu'aujourd'hui, quatre nouveaux martyrs ont été tués par les forces d'occupation israéliennes. (Les noms des huit martyrs figurent dans l'annexe à la présente lettre.) Le meurtre de ces Palestiniens, y compris trois enfants âgés de moins de 18 ans, porte le nombre total de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes à 390. Par ailleurs, les bombardements et les tirs continus de l'armée israélienne ont fait ces derniers jours des douzaines de blessés parmi les civils palestiniens, dont beaucoup de blessés graves.

Étant donné la poursuite de la campagne militaire israélienne contre le peuple palestinien, et les graves possibilités d'une nouvelle escalade, nous nous voyons obligés de réitérer notre appel à la communauté internationale pour qu'elle prenne les mesures nécessaires et appropriées en vue de mettre fin à cette campagne sanglante et violente. À cet égard, nous soulignons une nouvelle fois qu'il est urgent de fournir une protection au peuple palestinien, qui continue à subir de lourdes pertes en vies humaines, des blessures et des destructions à cause des politiques et des mesures illégales de la puissance d'occupation. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités à cet égard en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité et afin d'épargner des vies humaines.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Nasser **Al-Kidwa**

**Annexe aux lettres identiques datées du 29 mars 2001, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité  
par l'Observateur permanent de la Palestine  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces de sécurité israéliennes  
dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem  
(du mercredi 28 mars au jeudi 29 mars 2001)**

**Mercredi 28 mars 2001**

1. Khayriah Kassem Ali Kashaksha
2. Yehia Fathi Mohammed Sheikh Al-Eid (âgé de 11 ans)
3. Akram Al-Hindi
4. Suad Khalil Ei'tewi

**Jeudi 29 mars 2001**

1. Hussam Ghanem Al-Krunz
  2. Mahmoud Khaled Shehada (âgé de 16 ans)
  3. Mahmoud Sulieman Abu Shamlah (âgé de 15 ans)
  4. Ehab Mohammed Abu Huleil
-